

Bernard Gineste

Trois énigmes toponymiques

(Les Vieilles Étampes, Champdoux, les Terres Octaves)



Première édition :

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 6 (2003), pp. 72-81.**

Rédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampoïis*, juillet 2018**

Les Vieilles Étampes, Champdoux, les Terres Octaves

Trois énigmes toponymiques

Bernard Gineste

Michel Martin, dans le premier tome du *Pays d'Étampes*¹, a, entre autres nombreux mérites, celui d'avoir mis en lumière la bizarrerie toponymique que constitue l'appellation de « Étampes-les-Vieilles », appliquée au quartier Saint-Martin (pp. 74-75). Il cite par ailleurs « Champdoux » comme un cas typique de toponyme insoluble (p. 25). Il nous parle enfin d'un lieu-dit non localisé à ce jour, mentionné par Louis VII en 1158 et 1179, les *Terres Octaves* (p. 117). Nous proposons ici, pour les soumettre à la discussion, une solution à chacune de ces trois énigmes.

Les Vieilles Étampes

Rappelons brièvement de quoi il s'agit. En 1046, un acte latin d'Henri I^{er} parle des *Stampae Vetulae*². L'expression réapparaît en 1085³, sous une forme légèrement différente, mais synonyme, et qui deviendra la seule en usage dans la suite, *Veteres Stampae*, « Les Vieilles Étampes »⁴ ; simultanément on voit apparaître également, pour qualifier au moins une partie de l'actuel centre-ville et du quartier Saint-Pierre, l'expression antithétique *Stampae Novae*, « Les Nouvelles Étampes », dans un acte de 1082⁵.

Au 17^e siècle, Dom Fleureau en conclut que le quartier Saint-Martin est le site originel d'Étampes et que l'église Saint-Martin n'a pu être fondée que par Clovis lui-même, dévot de cet apôtre des Gaules. Cependant, comme Michel Martin le souligne avec pertinence (p. 22), les données de l'archéologie contredisent nettement ces vues. Le sous-sol de Saint-Martin n'a jamais rien livré qui puisse confirmer l'idée d'un site gallo-romain ni même mérovingien ; d'ailleurs l'insalubrité du lieu, alors fréquemment inondé, se prêtait mal à l'apparition d'un tel noyau urbain, si proche surtout de celui du centre-ville⁶.

Cependant je pense que dans une certaine mesure Dom Fleureau a raison contre Michel Martin, en ce sens que le premier comprend mieux les textes latins qu'il a édités que ne le fait le second, peut-être trop soucieux de les faire correspondre à ce que lui apprennent ses fouilles.

¹ *Le pays d'Étampes, Regards sur un passé*, sous la direction de Jacques Géjis ; tome 1, *Des origines à la ville royale*, sous la direction de Michel Martin et Frédéric Beaudoin, Étampes, Étampes-Histoire, 2003 : ouvrage remarquable à bien des égards, ce qui fait d'autant plus regretter que les auteurs n'aient pas exposé les questions que pose l'origine de ce toponyme alors que le lecteur était en droit d'attendre quelque chose d'un peu neuf sur le sujet ou, au moins, un état de la question et en particulier une discussion sur une possible étymologie celtique.

² Notons une petite erreur, p. 75, où le nom latin d'Étampes est estropié quatre fois : *Stampes* pour *Stampae*.

³ Cet acte a d'abord été édité par Fleureau, *op. cit.* (p. 465), puis par Menault, *Essais historiques sur les villages de la Beauce. Morigny (village monacal)*, Paris, Aubry, 1867, tome 2, p.38-39, et enfin par Prou, *Recueil des Actes de Philippe 1^{er}...* (la note 132 de Martin comporte une coquille : CV au lieu de CXIV).

⁴ Depuis Fleureau, on dit, usuellement, « Étampes-les-Vieilles ». Cet ordre des mots est celui que reflète peut-être la rétroversion latine *Stampae Vetulae*. Nous préférons celui qui atteste la rétroversion latine de loin la plus courante, *Veteres Stampae*, « Les Vieilles Étampes », mais cette distinction n'a aucune incidence sur ce qui suit.

⁵ Cet acte a aussi été édité par Alliot, « Cartulaire de Notre Dame d'Étampes » in *Bulletin de la société historique et archéologique du Gâtinais* (1889), p.68 (n° LXIV).

⁶ Fleureau au contraire imaginait que les Gaulois du lieu avaient peut-être délibérément choisi un site marécageux, plus facile à fortifier.

Comment résoudre cette contradiction entre les textes et les données archéologiques ? La solution est toute simple : il suffit d'admettre que les textes ont tort. Ce qu'ils nous apprennent en effet, ce n'est pas que Saint-Martin est le site originel de la ville d'Étampes, mais qu'on le croyait déjà en 1085, sinon même en 1046 (ou qu'on a voulu le faire croire).

Quelle est l'origine de cette croyance ? Elle se trouve dans la toponymie elle-même. Ainsi que l'écrit Michel Martin lui-même et des plus justement, (p. 80) : « Répétons-le, il faut se méfier de la toponymie ». C'est ce que nous allons essayer de faire.

Au XI^e siècle on ne parle plus latin mais français ; en revanche, les textes officiels, eux, sont toujours rédigés en latin. Il faut donc se demander quel est le toponyme vulgaire qui a été rendu par *Stampae Vetulae* en 1046, puis par *Veteres Stampae* à partir de 1085. Les confusions, les fausses rétroversions sont monnaie courante dans le latin du Moyen Âge, lorsqu'il s'essaye à rendre les toponymes vulgaires. C'est ainsi par exemple que *Chaufour*, dont l'étymologie certaine est « four à chaux » est régulièrement rendu par *Calidus Furnus*, « four chaud », et ce alors que tout le monde savait qu'un chaufour est un four à chaux. Du reste, les auteurs de ces actes latins n'accordaient certainement pas la moindre importance à l'exactitude scientifique de leurs rétroversions : il s'agissait seulement de se faire comprendre de ses pairs en utilisant un code de transcription uniforme et univoque.

La question est donc de savoir quel est le terme qui a pu être rendu, au XI^e siècle, par un terme latin signifiant « Vieux ». Trois solutions sont possibles, mais une seule s'impose, et ce au vu d'une carte tracée par Michel Martin lui-même, p. 97.

La première solution est celle qui a été adoptée par tout le monde depuis au moins 1046 et ce jusqu'à Michel Martin inclus, à savoir l'adjectif « vieil » ou « vieux ». Rappelons que cet adjectif français ne vient pas de son strict équivalent *vetus, veteris*, « vieux », mais de sa forme diminutive *vetulus, -a, -um*, « vieillot », comme il arrive souvent quand on passe du latin en français ; rappelons par exemple que « soleil » ne vient pas de *sol*, mais de *soliculus* (mot qui n'a jamais été attesté directement par la littérature mais dont l'existence est pourtant absolument certaine) : ce qui infirme les considérations développées par Michel Martin sur une éventuelle différence de sens entre ces deux synonymes, liée à la différence de date⁷. Le diminutif bas-latin n'a que très rarement une réelle fonction d'atténuation, il marque seulement un relâchement de la langue, un vulgarisme : le passage de *vetulae* à *veteres* entre 1046 et 1085 marque seulement le passage à une latinité plus normalisée et détachée de la langue vulgaire. Quoi qu'il en soit, on vient de voir que cette solution se heurte à des données archéologiques dont ne disposaient pas les hommes du XI^e, pas plus que ceux du XVII^e siècle.

La deuxième solution est toute différente. Comment est-on passé du bas-latin *vetulus* au français « vieil » (italien *vecchio*) ? L'*Appendice* de Probus, liste de fautes courantes à éviter, rédigée vers le IV^e siècle, nous le dit, « il ne faut pas écrire *veclus*, mais *vetulus* ». À ce stade de l'évolution de la langue, *veclus*, « vieux », pouvait être confondu avec *viculus*, « le petit village », lui-même diminutif de *vicus*, « bourgade »⁸. Cependant cette solution est également à écarter

⁷ *Op.cit.*, p. 75, opinion expliquée plus au long p. 172-174. L'auteur se refuse à admettre que l'expression *Stampae Novae* puisse désigner un territoire comprenant le *castrum*. Or l'acte de 1082 est daté *du Palais à Étampes-les-Nouvelles*, alors que, vers 1020, Helgaud situe ce Palais dans le *castrum* ; c'est donc selon Michel Martin qu'il aurait été rebâti dans l'intervalle hors du *castrum*. L'auteur suggère par ailleurs, sans aller jusqu'à le dire expressément, que le tour *Stampae Vetulae* de 1046 désigne en fait autre chose que l'expression synonyme *Veteres Stampae* de 1106 (pourtant attestée entre-temps en 1085), hypothèse qui laisse pourtant entière notre énigme : comment a-t-on pu appeler Saint-Martin *Les Vieilles Étampes*, à quelque date que ce soit ? Au reste on retrouve la variante *Stampae Vetulae* dans un registre de Philippe Auguste, rédigé entre 1204 et 1212, qui nous parle d'un certain « *Sevin des Vieilles Étampes* », *Sevinus de Stampis Vetulis* (*Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 672c. cf *Monitum*, p. 606), ce qui clôt la discussion : *Vetulae* ou *veteres* sont absolument interchangeables, même au début du XIII^e siècle.

⁸ En Savoie, il est un hameau dont le nom avait été jadis francisé en « Vieille Église » et qui depuis a repris son nom originel de « Viuz La Chiesa », où *Viuz* provient du latin *vicus*, l'ensemble signifiant « hameau de l'église ». Auguste Longnon, *Noms de lieux de France*, n° 505, donnait comme dérivés du latin *vicus* : *Vy, Vic, Vicq*, mais aussi *Viel, Vieu* et *Vieux*, qui ne nous paraissent pouvoir dériver que de *viculus*.

pour le quartier Saint-Martin d'Étampes. Que signifierait en effet « le village » ou « les ha-meaux d'Étampes » à quelques kilomètres d'Étampes même ?

Reste une troisième solution. Il existe en Seine-Maritime un petit village sur la Bresle qui s'appelle de nos jours encore « Vieux Rouen » (et ce depuis le XI^e siècle, comme à Saint-Martin d'Étampes) : *Vetus Rodus*, vers 1034 ; *Vetus Rothomagus* (*Vie de Saint Germain*) ; *Vetus Rotomagus* (Charte d'Adelise, vers 1052) ; *Viez Roem* (fin XIII^e siècle)⁹. Personne n'a jamais imaginé qu'il s'agisse là du site originel de Rouen, *Rotomagus*. En revanche le village se trouve près d'un gué sur le chemin d'Amiens à Rouen et il faut supposer que le terme qui a été localement interprété au sens de « vieux » venait du latin *vadum*, le « gué » : c'est l'hypothèse la plus communément reçue. Si maintenant nous nous reportons à la toute dernière et remarquable édition du simple dictionnaire Bailly, qui a été enrichie des tout derniers acquis de la science philologique, nous y trouverons à l'article « vadum » que ce mot a produit en français des toponymes tels que « Les Veys », dans la Manche. « Gué » se disait en effet *vey*, *vé* en normand et *we* en wallon. De même Neuville-lès-Bray, gué sur la Somme à une vingtaine de kilomètres en amont d'Amiens, est appelé par d'anciens titres *Vetus Ambianum*, et *Vieil Amiens* en 1184¹⁰ sans que personne ait

jamais supposé qu'il s'agisse de l'ancien site de Samarobriva.

L'introduction d'une gutturale au début de *vadum*, « gué » est un phénomène caractéristique du centre de la latinité (italien, provençal, catalan), qui n'a pas gagné ses franges (portugais, castillan, normand, wallon). Pour donner une idée du caractère aléatoire de ces évolutions, dans le cas similaire de *vespa*, « guêpe », la gutturalisation n'a pas eu lieu en italien, ni en castillan, et pas davantage en normand, picard, wallon ou lorrain : elle se fait jour en revanche en champenois et en berrichon, d'où elle est passée dans le français moderne. On peut penser que le pays étampois, en tant que lieu de passage entre le nord et le sud de la Gaule puis de la France (singulièrement en cet endroit précis) a été une zone de transition et de flottement à cet égard.

Par ailleurs, à côté de *vieil*, *vieille* (provenant de *vetulus*, *-a*, *quart-um*), a survécu, jusqu'à la fin du Moyen Âge, un adjectif *viez* (tant au féminin qu'au masculin, provenant de *vetus*, *veteris*), bien attesté dans la toponymie ancienne¹¹. La différence entre *Les Vés Estampes* et *Les Viés Estampes* était minime. D'ailleurs, dans le canton



Le quartier Saint-Martin.

⁹ Ghislain Gaudetroy, *Linguistique picarde*. 86-87. (1972). Référence aimablement communiquée par Jean-Claude Even, comme la suivante.

¹⁰ Alphonse Leducque, « Observation à propos du *Vieil Amiens* », in *Ambianie* (1972), p.69.

¹¹ Par exemple à Bonneval (Eure-et-Loir), *La Vieuville* s'écrivait *Viezville* en 1339, *Vieuville* en 1604 et *Vieilleville* en 1750, Université chartraine du temps libre, *Les noms de lieux en Eure-et-Loir, VII, Canton de Bonneval*, 1997, p. 7.

suisse de Fribourg, cet adjectif a survécu sous la double forme de Veit/Vez qu'on retrouve dans la microtoponymie locale. L'homonymie aurait alors été totale. Mais quels qu'aient été les détails de cette transition, les parallèles du Vieux Rouen et du Vieil Amiens sont de toute façon suffisants pour en établir, à tout le moins, la possibilité.

Reportons-nous maintenant à la carte de Michel Martin (p. 97) que nous avons déjà citée. Nous y voyons que la route de Paris à Orléans, après avoir longé la rive gauche de la Juine, se sépare en deux routes différentes vers Orléans, qui franchissaient toutes deux la Louette puis la Chalouette, de part et d'autre des dites « Vieilles Étampes », si « Vieilles » il y a. Le toponyme « Les Gués d'Étampes », qui devait alors ressembler à quelque chose comme « Les Vés Étampes », merveilleusement approprié à ce lieu, n'a plus été compris à une date indéterminée, mais antérieure à 1046.

Deux facteurs ont pu jouer en ce sens : d'une part la prononciation gutturale du nom commun « gué », d'origine méridionale, s'est vraisemblablement introduite dans l'intervalle dans notre région ; par ailleurs et surtout, il y avait sans doute belle lurette au XI^e siècle que l'on avait jeté un pont sur ces modestes rivières.

À la Noël 612, lors de la fameuse bataille entre les armées de Thierry et de Clotaire, il n'y avait apparemment pas de pont sur la Louette, mais seulement un « passage praticable » (*pervius*) d'après le récit de la chronique dite de Frédégaire¹². En revanche un tel pont est attesté très clairement par l'acte de 1085 dont nous avons parlé et qui parle justement d'un arpent de terre sis *apud veteres Stampas juxta pontem*, « aux Vieilles Étampes près du pont »¹³. Nous pouvons donc conjecturer avec quelque vraisemblance que l'appellation *Les Vés Estampes* était pertinente à l'époque mérovingienne, mais qu'elle n'a plus été comprise quelques générations après l'érection de ce pont, à une date indéterminée du IX^e ou du X^e siècle.

Au XI^e siècle, lorsque l'agglomération a commencé à se développer singulièrement en contrebas de la ville fortifiée, on a pris l'habitude d'opposer ces « Nouvelles Étampes » aux prétendues « Vieilles Étampes », et on a tiré des conclusions erronées de ces appellations apparemment antithétiques. Ainsi la science nouvelle s'accorde avec l'ancienne. Fleureau avait raison de comprendre les textes comme il le faisait, autant que Michel Martin de relever une difficulté gênante. En définitive, si la solution que nous avons proposée reçoit l'assentiment des savants, elle lui est due toute entière, car il y a plus de mérite scientifique à poser une bonne question qu'à lui donner une solution.

¹² *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 2, p. 422. § 26 : *Thierry [roi de Bourgogne] se rendit compte qu'une partie de son royaume [à savoir toute la région entre Seine et Loire] avait été envahie par Clotaire [roi de Neustrie] en dépit du traité. Le jour de la nativité du Seigneur [25 décembre 612] il arriva [venant apparemment d'Orléans] à Étampes avec son armée en franchissant la rivière Louette, et là vint à sa rencontre Mérovée, fils du roi Clotaire avec Landry [maire du palais de Clotaire] et une grande armée. Comme le passage était étroit là où se franchit la rivière Louette [cum esset arctus pervius ille, ubi Loa fluvius transmeatur], à peine un tiers de l'armée de Thierry l'avait traversé, la bataille commença ; et là Berthaud [maire du palais de Thierry], comme il avait été convenu, s'avance, défiant Landry [en combat singulier]. Mais Landry n'osa pas, ainsi qu'il l'avait promis, se rendre au rendez-vous si important que constituait ce duel. Et là Bertaud, comme il s'était avancé trop loin du reste de l'armée, est tué avec tous les siens par l'armée de Clotaire, ne voulant pas s'échapper, parce qu'il pensait qu'il serait déchu de sa dignité et de son rang par Protadius [patrice et favori de Brunehaut à la cour de Bourgogne]. Et là Mérovée fils de Clotaire est capturé, Landry prend la fuite, une incroyable multitude de l'armée de Clotaire périt par l'épée lors de cette bataille. Thierry vainqueur pénètre dans Paris.*

Les mots utilisés, *arctus* et *pervius* ne sont pas classiques. *Arctus* est une graphie vicieuse, assez fréquente, pour *artus* « étroit, resserré » ; *pervius* pris comme substantif est une faute, surtout ainsi au masculin (tandis que le latin postérieur connaîtra bien un neutre *pervium* pris dans le même sens) : il désigne littéralement un « (endroit) praticable », et donc un gué plutôt qu'un pont, sans quoi on aurait évidemment *pons*. Dans certains manuscrits le mot *locus*, « endroit », a d'ailleurs été ajouté pour transformer *pervius* en adjectif, tour qui paraissait plus correct. Les *Annales de Saint-Bénigne de Dijon* (rédigées sous Robert le Pieux et Henri Ier) et la *Chronique de Bèze* (début XII^e siècle), qui reprennent ce récit, le paraphrasent comme suit : *Cum esset arduus transitus ille*, « Comme cette traversée était ardue », paraphrase qui confirme notre interprétation, car le passage d'un pont peut être long, mais non pas en soi difficile, *arduus*.

¹³ Ernest Menault, *op. cit.*, tome 2, p. 38. Cartulaire bientôt en ligne dans le *Corpus Étampois*.

Champdoux

Michel Martin a par ailleurs aussi attiré l'attention sur le problème apparemment insoluble de l'étymologie du lieu-dit de Champdoux, qui se trouve à plus de 4 km à l'ouest d'Étampes. De quoi s'agit-il ? En 1046, ce lieu-dit est cité sous la forme *Canisculus*. Vers 1200, sous la forme *Chiendoux*. En 1232, sous la forme *Chandoux*. Plus tard apparaît l'orthographe *Champdoux*. Frédéric Gâtineau¹⁴ note cependant qu'on écrit encore *Chandou* en 1785. Par une distraction bien excusable chez un homme qui brasse une si grande matière en grande partie encore inexplorée, ou mal explorée, comme il le souligne souvent, Michel Martin traduit *Canisculus* par « petit chien », ce qui ne serait possible que si l'on avait *Caniculus*. Il faut, en fait, comprendre « cul de chien » et sous-entendre un toponyme vulgaire « Chien Cul » ; Plusieurs parallèles se présentent immédiatement, notamment le lieu-dit *Lièvre Cul* que l'on trouve dans la commune de Theuivy-Achères (Eure-et-Loir), un ruisseau *Le Chien Cul* dans la commune de Quiers-sur-Bézonde (Loiret) et un toponyme *Chincul* qu'on retrouve tant en Belgique qu'en Suisse¹⁵. Il existe beaucoup de toponymes de ce genre, mais il faut prendre garde au caractère vraisemblablement très hétérogène de cet ensemble¹⁶ ; les plus anciens sont probablement ceux où le complément du nom *cul* est construit sans préposition, comme dans ceux que nous venons de citer. Les autres doivent être pour la plupart de formation beaucoup plus récente, comme, à Étampes même, les *Culs froids* de Villesauvage, à Ormoy-la-Rivière les *Culs plats*, et surtout à Noisy-sur-École (Seine-et-Marne) le célèbre *Cul de Chien* de la forêt domaniale des Trois-Pignons¹⁷.

On lit çà et là que *cul* signifierait « endroit reculé »¹⁸ (un peu comme dans une expression analogue, plus imagée encore et des plus vulgaires, mais assez courante de nos jours pour qualifier un lieu trop retiré et sans attraits) ; il peut s'agir éventuellement et plus précisément d'un vallon écarté s'enfonçant entre les deux avancées d'un plateau, de manière à y former un cul-de-sac ; c'est particulièrement clair dans le Jura. Mais la topographie montre qu'il s'agit plutôt d'une très légère éminence, comme c'est le cas à Champdoux.

Aussi, en Belgique, désignait-on autrefois sous le nom de *cul-de-loup* des huttes de branchages, habitations saisonnières d'ouvriers forestiers qui logeaient alors loin de leurs chaumières¹⁹, et en Sologne, jusqu'à l'époque contemporaine on a appelé de même des abris de braconniers²⁰.

¹⁴ Frédéric Gâtineau, *Étampes en lieux et places*, Étampes, À travers champs, 2003, p. 29. Ouvrage bientôt en ligne sur le Corpus Étampois.

¹⁵ En Suisse, le toponyme *Chincul* désigne deux fermes sises entre « les Cernets » et « la Brévine » dans le Val-de-travers (canton de Neuchâtel), la première, que l'on aperçoit depuis la route, est le *Chincul dessous* alors que la seconde, une maison plus petite, est le *Chincul dessus*. En Belgique on trouve un *Bois du Chincul* entre Franchimont et Spa.

¹⁶ Par exemple (au hasard d'Internet) : le Cul de Bœuf, à Beauvoir de Marc (Isère) ; le Cul de Lièvre à Contrisson (Meuse) ; le Cul de Loup à Argentré (Mayenne) et à Saint-Vaast (Manche) ; le Cul du Cerf à Orquevaux (Haute-Marne) ; le Cul du Moulin à Champtoceaux (Maine-et-Loire) ; le Cul du Four à Latrecey (Haute-Marne), le Cul de Fer à Petigny (Belgique), le Cul du Bois à Doucy-en-Bauges (Savoie) ; le Cul du Vern à La Veyssière, commune de Neuvic sur l'Isle (Dordogne) ; le Cul de la Riotte à Culmont (Haute-Marne) ; l'anse du Cul Rond (ou de Culeron) (Manche) ; le Cul de Voir à Avioth (Meuse) ; Cul-des-Sarts, commune belge ; le Cul du Quevau à Pâturages (Belgique) ; le Cul de Fayel à Longueil-Sainte-Marie (Oise) ; le cul de Cornaux à Oleyres (Suisse romande) ; le Cul de Menevault à Nolay (Côte-d'Or) ; le Cul de Nez Roque, le Cul de Banoninal et le Tracul à Jobourg (Manche). Dans le Jura, le Cul du Nozon, le Cul du Bray, le Cul de Lary et la Reculée de vers Cul sont tous des fonds de vallée, ainsi que le prétendu Col des Roches, qui n'est pas un col, et qu'on soupçonne de s'être originellement appelé Cul des Roches.

¹⁷ Ce lieu-dit a souvent inspiré les peintres de l'école de Barbizon et c'est de nos jours un site d'escalade extrêmement connu au-delà même de nos frontières. Il s'y trouve entre deux langues de sable un gros rocher isolé, dont la forme peut faire penser à un chien.

¹⁸ On trouve ainsi en Suisse, à Essertines-sur-Yverdon (canton de Vaud), une maison isolée dénommée « Cul de Chien ».

¹⁹ « Quatre pieux avec un clayonnage recouvert de mottes en guise de murs et un toit de fougères recouvertes de terre. (...) Principalement à la mauvaise saison, plusieurs familles pouvaient se rassembler et former presque un village. » (Société Royale Forestière de Belgique, *Forêt*, automne 2003, p. 3).

Dans les Ardennes, au canton du Chesne, à une époque beaucoup plus récente, on a donné des sobriquets aux habitants de certains villages tels que : « Culs de laine » (Belleville-sur-Bar), « Culs de coton » (Boult-aux-Bois), ou « Culs de moulin » (Saint-Pierremont).

Ces très lointains parallèles doivent nous mettre en garde contre toute conclusion hâtive sur l'origine du toponyme *Chien Cul* : il ne se rapportait pas forcément à une particularité topographique, et pouvait tout aussi bien évoquer un type d'habitat, ou caractériser l'habitant.

Je ne cacherai cependant mon opinion sur l'origine de ce toponyme. On n'accède à Champdoux qu'en s'écartant d'un sentier principal, et on y arrive par un chemin en cul-de-sac. C'est donc un écart assez isolé.

Par ailleurs la construction grammaticale *Chien Cul*, d'après l'usage de l'ancien français, tend à faire penser que « Chien » représente ici un anthroponyme plutôt qu'un nom commun²¹, comme d'ailleurs dans le cas de *Lièvre Cul*, où Lièvre peut représenter une altération de l'anthroponyme *Lieffroy*²².

Or il existait bien encore au XII^e siècle à Étampes une famille *Chien*, dont le patronyme était rendu en latin par *Canis*. Nous voyons en effet un *Gislebertus Canis*, « Gilbert Chien », en tête des chanoines de Saint-Martin qui co-signent en 1112 dans l'église Notre-Dame, à contre-cœur et sous la pression du roi Louis VI, un acte qui entérine le transfert progressif de leurs canonicats aux moines de Morigny²³ ; Gilbert Chien signe le premier, avant l'écolâtre et le chantre, ce qui, dans une société aussi hiérarchisée, prouve catégoriquement qu'il était l'abbé du chapitre de Saint-Martin avant que son titre ne soit transféré arbitrairement par Philippe Ier à l'abbé de Morigny, en 1106 ; cette position d'abbé de Saint-Martin revenait alors tout naturellement à un membre de l'aristocratie locale.

Tout cela conduit naturellement à supposer que le hameau de *Canisculus*, ou « écart de Chien », avait reçu son nom du premier des *Chien*, et que cette noble famille avait donné par ailleurs au chapitre de Saint-Martin au moins son dernier abbé, qui ne perdit son titre qu'en 1106 au bénéfice de l'abbé de Morigny. Il est vrai qu'en 1046, ce domaine déjà appartenait en propre avec toutes ses dépendances au chapitre de Notre-Dame, et ce probablement depuis la fondation du chapitre de Notre-Dame par Robert le Pieux vers 1028²⁴. Pour autant, il ne relevait pas de sa paroisse, car Champdoux, selon Frédéric Gatineau, « formait une petite enclave relevant de la paroisse de Saint-Martin, au milieu du terroir de Notre-Dame »²⁵.

On a là, soit dit en passant, un indice qui pourrait indiquer que Saint-Martin était l'église principale d'Étampes, avant la constitution par Robert le Pieux du chapitre et de la paroisse de

²⁰ Le plus souvent souterrains, comme le raconte par exemple le père Touraille, ancien braconnier, à Raboliot dans le roman de Genevoix : « *Tu me vois d'ici au pied de mon arbre, dans ma cabane : même pas un cul-de-loup enterré, rien qu'une petite hutte dressée avec des branches feuillues* ». Raboliot, seconde partie, chapitre 3 (passage absent des éditions postérieures à 1953).

²¹ En ancien français cette construction directe du complément du nom, parfois inversée comme dans le cas présent mais surtout sans préposition, dite *cas régime absolu*, ne se trouve que lorsque le complément désigne un nom propre (Dieu compris), ou un nom commun représentant un personnage puissant (empereur, roi, reine, comte ou duc), voire un autre nom commun de personne (comme « père » ou « mère ») accompagné d'un possessif. C'est ce qui oblige à conjecturer que « Chien » désigne ici un personnage plutôt que l'animal du même nom. De même pour *Lièvre Cul* en Eure-et-Loir.

²² On notera justement que selon Ernest Nègre, *Lièvermont* (Doubs) désignait originellement un « mont de Liutfrid » plutôt qu'un « mont du lièvre ». Cet anthroponyme *Leudefredus*, attesté en Île-de-France pour un serf à Sevrans dès 630 par le testament d'Erminethrudis, et popularisé au VIII^e siècle par le culte du saint normand Leufroi, a aussi donné en français Lefroy, Lefroy, Lieffroy, etc. Notons d'ailleurs que le toponyme *Les Culs Froids* (attesté au moins depuis 1791 selon Gatineau), si on lui trouvait une variante antérieure, « Les Froids Culs », parallèle au *Chemin des Froidsculs* de Laon (Aisne), à la butte *des Froidsculs* de Tachy, commune de Jutigny (Seine-et-Marne) et aux lieux-dits *Les Frais Culs* d'Adrézy (Yvelines) et *Le Fraicul* de Vayres-sur-Essonne pourrait (très éventuellement) remonter à un « Lefroy Cul » parallèle à notre « Chien Cul ». Frédéric Gatineau rappelle que l'archéologie aérienne y a repéré un enclos antique.

²³ Fleureau, *op. cit.*, p. 479 ; Menault, *op. cit.*, p. 41.

²⁴ Fleureau, *op. cit.*, p. 293 ; Maxime de Mont-Rond, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*, tome 1, Étampes & Paris, Fortin & Debécourt, p. 200.

²⁵ Gatineau, *op. cit.*, p. 29.

Notre-Dame. En effet, ceci entraîna la construction d'une nouvelle église qui recouvrit ce qui n'aurait été, jusqu'alors, qu'une modeste chapelle, dépendant probablement de Saint-Martin et dédiée à saint Serin (ou Seurin, alias Séverin, confesseur selon Fleureau). Et si, lors de ce démembrement de l'unique paroisse originelle, on a tenu à conserver Champdoux dans le giron de Saint-Martin, pourtant dès ce moment possession seigneuriale du chapitre de Notre-Dame, c'est sans doute parce qu'un lien particulier et coutumier unissait ce hameau des *Chien* à l'église de Saint-Martin.

Quoi qu'il en soit, comment a-t-on pu passer de *Chiencul* à *Chiendoux* puis à *Chandoux*? Il faut ici distinguer les problèmes.

Prenons tout d'abord le premier élément, rendu en latin par *canis*, ensuite transcrit par *chien*, puis par *chan* et enfin par *champ*. À l'époque qui nous occupe, au XI^e siècle, on lit dans la *Chanson de Roland*: « Vous lui durrez (donnerez) ours et lions et chens ». Littré note par ailleurs que « chien » se disait bien *chen* en Wallonie, en Bourgogne et dans le Berry. Il faut supposer qu'il en allait de même en Étampois, au moins aux XI^e et XII^e siècles. Le scribe qui a transcrit *chien* a parfaitement compris qu'il s'agissait de la prononciation locale d'un mot qu'on transcrivait autrement dans sa région d'origine à lui. Plus tard un autre scribe a cru devoir rester plus près de la prononciation locale, et il a écrit *chan*. Ce n'est semble-t-il que très tardivement qu'on le transcrivit régulièrement par *champ*, à une époque où le sens de cet élément n'est plus compris depuis longtemps.

Venons-en au second élément. Il n'est pas impossible que pour une raison liée à la décence, on soit passé de « Cul de chien » (*Canis Culus*) à « Dos de chien » (*Canis Dorsum*). Littré en effet, encore lui, note précisément que la prononciation berrichonne de « dos » était *dous*; en Beauce aussi, on dit « j'ai mal au dous ». D'ailleurs, au seizième siècle encore, Rabelais écrit *dours* (avec un *r* étymologique qui n'était évidemment pas prononcé). Le toponyme serait donc passé de *Chancul* à *Chandous*, à une époque où le sens de ces deux expressions était parfaitement clair. On peut d'ailleurs noter à titre de curiosité un parallèle allemand à cette dénomination, le *Hunsrück*, haut plateau du massif schisteux rhénan, sur la rive gauche du Rhin, rendu en latin par *Dorsum Canis* en 1320²⁶. Surtout, il faut relever un parallèle incontestable à cette évolution, à Dozulé, dans le Calvados. En 1198, le rôle de l'Échiquier de Normandie parle du bourg de *Culuslé* (en latin *Culusle villa*), c'est-à-dire de « Cul brûlé ». Il s'agissait vraisemblablement au départ d'un écart qui avait été essarté par brulis. Stapleton note: « Le bourg de Cul Uslé fut plus habituellement et plus décemment appelé Dos Uslé (*Dorsum Uslatum*) d'où le nom aujourd'hui de Dosulé. Dans le terrier du diocèse de Lisieux, le Prieur de Sainte-Barbe-en-Auge est cité comme patron de l'église de Sainte-Marie de *Dorso Usto* »²⁷. En Lorraine, on trouve simultanément *Froidcul*, quartier de Gandrange (Moselle), et *Froidos* (Meuse): ce doublet est peut-être un autre cas de la même évolution.

Quelle est cette raison de décence? Pudeur des clercs? Que non pas! À Dozulé, comme à Champdoux, le contexte explique parfaitement cette évolution des toponymes. C'est lorsque ces terres sont devenues des seigneuries éponymes qu'il s'est imposé d'en modifier le nom. En 1257, une donation de Saint Louis à l'abbaye de Royal-Pré, au diocèse de Lisieux, mentionne un pré qui jouxte d'un côté « le pré du seigneur de Dos Usté (*juxta pratum domini de Dosso Usto*). Pareillement en 1232 nous entendons parler à Étampes d'un « Richard de Chandoux »²⁸. Qui aurait accepté de se voir appeler « le seigneur du cul brûlé » ou « le seigneur du cul de chien »? Le cas était moins ridicule lorsqu'il s'agissait de loup, animal noble, car nous voyons

²⁶ 1074 *Hundesrucha*, 1250 *Hunsrück*, 1320 *Dorsum canis* (c'est-à-dire, en latin, « dos de chien »), 1380 *Hondesruck*, toponyme que Trithemius (1483-1506) hellénise en *Cynonotus* (« dos de chien »)

²⁷ Stapleton est le premier à avoir édité, en 1840-1844, ces rôles conservés à la Tour de Londres.

²⁸ Gatineau, *op.cit.*, p. 29.



La ferme de Champdoux.

que l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant lors de la conquête de l'Angleterre s'appelait bien *Eudes Cul de Loup*. Et tout le monde connaît Anne *de Pisseleu*, c'est-à-dire « Pisse de Loup »).

Nous pensons donc avoir résolu ces deux énigmes topographiques : le quartier de Saint-Martin s'appelait originellement « les gués d'Étampes » (*Vada Stampensia* ou *Vada Stamparum*), les *Vés Estampes*, comme à Rouen et Amiens, et la ferme de Champdoux « le cul de Chien » (*Chan Cul*), c'est-à-dire « l'écart tenu par la famille Chien », avant de devenir la seigneurie du « dos de Chien » (*Chan Dous*). Venons-en maintenant à une troisième énigme, un peu plus délicate.

Les terres dites Octavae

Michel Martin évoque, en passant, une « terre d'Octave » (qualifiée plus loin de « terres d'Ocrave »), en nous précisant que ce lieu-dit « Octave » n'a pas été identifié. Menault²⁹, premier éditeur de ce texte, parle plus exactement d'un « climat de terres appelé *Octaves* ».

De quoi s'agit-il ? Ces terres sont mentionnées par deux actes de Louis VII datés respectivement de 1158 et de 1179. Le premier parle précisément « de certaines terres qui sont appelées *Octavae*, que nous possédons dans le territoire d'Étampes » (*quibusdam terris que dicuntur octave quas habemus in territorio Stampensi*). *Octave* est en effet très évidemment une graphie médiévale pour *octavae*, adjectif substantivé au nominatif pluriel, signifiant « *Huitièmes* ». Plus loin dans ce même texte, on trouve en effet, à deux reprises, l'ablatif pluriel *in octavis*, « dans les 'Huitièmes' ».

Selon le roi, ces terres n'étaient originellement cultivées que par ses propres serfs ; progressivement des hommes libres s'y étaient installés, et il fait cesser cet abus ; mais les moines de Morigny, y possédant « certaines terres », obtiennent une exception en leur faveur³⁰. Vingt-et-un ans plus tard, il met finalement ces terres en vente³¹ ; au total, c'est une bonne opération immobilière.

Quel toponyme vulgaire le tour *Octavae* rendait-il ? Autrement dit, comment se disait « huitième » au XII^e siècle ? À cette date, le latin classique *octavus* est depuis longtemps supplanté par deux formes assez différentes : *octesimus*, qui a donné le moderne « huitième » (que Fleureau écrit encore *huitiesme*) ; et *octimus*, qui, au douzième siècle précisément, produisait *uime*, selon Littré, qui cite : *L'uime*, « Le huitième ». Nos terres s'appelaient donc, à l'époque de l'acte, quelque chose comme **Les Huimes*³².

²⁹ Menault, *op. cit.*, tome 1, p. 43. Source probable de cette légère erreur, Fleureau, qui normalise usuellement l'orthographe de ses sources (à la différence de Menault), ne l'a pas fait p. 111 pour *Octavae*. qu'il écrit *Octave*, soit par distraction ou parce que le contexte ne lui permettait pas d'être absolument sûr qu'il s'agissait d'un nominatif pluriel : il ne connaissait peut-être pas le texte de l'acte de 1158 édité par Menault, dont il ne fait pas mention dans son Histoire de l'Abbaye de Morigny.

³⁰ Menault, *op. cit.*, tome 2, p. 157-158.

³¹ Fleureau, *op. cit.*, p. 111.

³² L'astérisque est, ici, un signe philologique indiquant que la forme qui suit n'est pas attesté par la littérature mais reconstituée dans le cadre d'une discussion.



La ferme de Lhumery.

On pense aussitôt au hameau de Lhumery, toponyme mentionné pour la première fois en 1242, sous la forme latine *Lumeriacum*, ce qui indique que la prononciation moderne *Lhumery* était déjà à peu près en place au milieu du XIII^e siècle. On sait en effet que l'élément final *-iacum* a donné les terminaisons modernes des toponymes en *-i*, *-y*, ou *-ay*, et qu'il est mécaniquement restitué dans les rétroversions latines du Moyen Âge, à tort ou à raison.

Précisément cette première mention de Lhumery se trouve encore dans le cartulaire de Morigny³³, sous la plume cette fois de scribes du pays : soixante-trois ans après la mise en vente des terres **Huimes*, les moines achètent 37 arpents de terre arable à *Lhumery*³⁴. Mais comment serait-on passé de (*h*)*uime* à *Lhumery* ?

Il est probable que ces terres *Octavae* étaient originellement soumises à une redevance du huitième, appelée *uime* ou *huime*, du bas-latin *octima*, sur le modèle de *dîme*, du latin *decima*. Ce qui autorise cette hypothèse, c'est qu'on trouve en effet le microtoponyme *Les Dîmes*, de-ci de-là en France³⁵, mais surtout à Saint-Cyr-la-Rivière, à moins de 7 km à vol d'oiseau de l'Humery. Cependant le microtoponyme *La Dîmerie* paraît nettement plus courant³⁶, par exemple pour désigner un champier d'Ardeles (Eure-et-Loir), *La Dixmerie*. Une *dîmerie*, selon Littré, est le terroir soumis à la perception d'une dîme. On a donc pu avoir à Lhumery, sur le même modèle, une **huimerie*, terroir soumis à la perception d'une redevance du huitième (dîme ou champart), d'où, en alternance avec **Les Huimes*, le toponyme **L'huimerie*, vite altéré en *Lhumery*.

Ce toponyme n'est d'ailleurs pas tout à fait isolé. Notons, entre autres cas que nous n'avons pas pu vérifier, un champier appelé *Humery* à Dammarie (Eure-et-Loir), et un patronyme *Lumery* attesté au 17^e siècle à Ozoir-le-Breuil (encore en Eure-et-Loir).

Voici donc la solution que nous proposons, sous toutes réserves : *Lhumery* aurait été originellement un terroir soumis à une redevance du huitième, l'*huime*, et appelé pour cette raison, jusqu'au deuxième tiers du douzième siècle, **Les Huimes* (traduit en 1158 et 1179 par *Octavae*), puis, à partir du treizième siècle, **L'huimerie*, variante du toponyme vite altérée en *Lhumery*, et rendu mécaniquement en 1242 par *Lumeriacum*. On résoudre ainsi simultanément deux questions difficiles jusqu'alors disjointes : la localisation des *Octavae* citées en 1158 et 1179, et l'origine du toponyme *Lhumery*, attesté depuis 1242. Mais la seule ingéniosité n'est pas toujours

³³ Menault, *op. cit.*, tome 2, pp. 81-92.

³⁴ Le premier seigneur féodal des ces arpents est alors Anseau de Fraville, le deuxième Geoffroy de *Galardum* (?), et le troisième Jean de Boutervilliers. S'il s'agit bien du même terroir, la seigneurie s'en serait morcelée fort rapidement, de 1179 à 1242, en l'espace de deux générations seulement.

³⁵ Par exemple à Cuisery et à Saint-Véran (Saône-et-Loire), à Bourg-en-Bresse (Ain) et à Champteussè-sur-Baconne (Maine-et-Loire). Notez aussi le microtoponyme *Les Champarts*, pour une autre redevance seigneuriale, à Sermaise.

³⁶ Notons, par coïncidence, qu'il a existé une Croix de la Dimerie à Saint-Pardoux-en-Gâtine (Deux-Sèvres) comme il existe une Croix de L'Humery à Étampes

bonne conseillère, en matière de toponymie, et il ne faut pas se dissimuler que ce toponyme Lhumery pourrait avoir une tout autre origine³⁷.

Quoi qu'il en soit, la toponymie ancienne du pays étampois est un terrain de recherche bien intéressant. J'appelle de mes vœux la constitution d'un comité *ad hoc* qui pourrait en entreprendre l'étude systématique.

³⁷ Frédéric Gatineau propose (*op. cit.*, p. 75) : « Domaine de *Lumerius* » (mais cet anthroponyme, sauf erreur, ne paraît pas attesté), ou encore « roncier, lieu envahi de ronces » (du latin *lumaria* ; mais ce mot rare ne semble avoir rien produit en français). On pourrait plutôt imaginer un ancien **L'Humeraie*, où **humeraie* signifierait « ormaie », endroit planté d'ormes, comme à Ormoy-la-Rivière, commune voisine d'Étampes, à moins de quatre kilomètres de Lhumery. « Orme » en effet se dit en latin *ulmus* (avec un diminutif non classique qui donne, « ormeau », et deux dérivés *ulmetum* et *ulmarium*, « ormaie »), et a produit, au moins dans le Berry selon Littré, autant *ourmiau* que *umiau*. Sous cette dernière forme *ulmus* a produit notamment les microtoponymes et anthroponymes suivants : *Hulme* (Aube, Seine-et-Marne), *Heume* (Pas-de-Calais, Allier) et *Hume* (Allier). Pareillement le diminutif « ormeau » a produit : *Hulmel* (Manche), *Houmeau* (Charente), *Humeau* (Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres) et *Humel* (Somme). Le toponyme et anthroponyme *Humièr(e)s* dans le Pas-de-Calais semble être le strict équivalent du méridional *Ourmières*. Comme par ailleurs il existe un hameau *L'Ormeraie* à Croisy-sur-Seine (Yvelines), et que l'une des graphies de Lhumery au XVII^e siècle est bien *L'Humery* (en concurrence avec *L'Hemery*, selon Gatineau), on peut donc bien théoriquement imaginer une formation dialectale **humeraie*, qui aurait fait concurrence à *ormeraie* et à *ormaie*. Enfin on trouve bien, çà et là, des *Chênerie* en lieu et place de *chêneraie* ou de *Chênaie* (par exemple à Jalhay en Belgique, à Ecoullant en Maine-et-Loire et à Lucet-le-Male dans l'Indre). De la sorte, Ormoy, L'Ormeraie et L'Humery auraient été trois *ormaies*. Cependant il n'est guère vraisemblable qu'à si peu de distance aient pu cohabiter deux formes si différentes de la racine désignant un même arbre des plus répandus ; car, ainsi que nous l'avons rappelé, il y n'a pas quatre kilomètres entre Ormoy et Lhumery ; deuxièmement, dans le canton, on a *Ormoy*, *Le Coudray* et *Le Chesnay*, mais aucune formation avec le suffixe *-eraie* ; enfin tous les parallèles connus de ce toponyme produisent à l'époque moderne un son final en *-i* et aucun semble-t-il en *-aie* ni *-ay*, qui pourtant serait plus normal dans le cadre de cette hypothèse.